

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**  
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 10 janvier 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	31

L'an deux mille cinq le dix janvier à 18h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente d'Aumelas, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

**Présents :** - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. CHRISTOL Jean Marie - M. ASENSI Raphaël - M. REQUIRAND Daniel - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. PALOC Eric - M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. POUJOL Robert - M. YVANEZ André - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - Mme GUERRE Nicole.

**Absents excusés :** M. CADILHAC Jean-François - M. GOMEZ René - M. SANCHEZ Norbert - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. AGOSTINI Jean André - M. ALVERGNE Michel - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie.

**Absents :** M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. TOURET Jean-Louis - M. CROS Christian.

Monsieur AGOSTINI donne pouvoir à Monsieur SALASC  
Monsieur CADILHAC donne pouvoir à Monsieur VILLARET

Monsieur CARCELLER a été élu secrétaire

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer**

Date de convocation  
04 janvier 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

**12-2005  
Mas Dieu : Elaboration d'un projet de charte éthique et d'un programme  
opérationnel – demande de subvention**

Monsieur MANEIRO, rapporteur, explique que dans le cadre du développement économique et de la mise en valeur de son territoire, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé d'établir un programme opérationnel de développement du site du Mas Dieu. Elle souhaite également que ce développement se fasse dans le cadre d'une démarche écologique et durable, associant tous les partenaires publics et privés dans le cadre d'une charte de développement et d'éthique.

Cette mission, confiée au bureau d'études Tercia pour un montant de 19 800 € HT pourrait être subventionnée par le FNADT géré par la Préfecture de l'Hérault. Une subvention pour cette étude qui devait être menée préalablement par le SIADE de Bel Air, a été attribuée en juillet 2004, à hauteur de 26,20% du montant de l'étude.

Il y a donc lieu de demander au Préfet de reporter cette subvention au bénéfice de la communauté de communes, maître d'ouvrage de l'étude.

**Le Conseil, Oûi l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

D'autoriser le Président à :

- solliciter de Monsieur le Préfet une subvention pour l'élaboration d'un projet de charte éthique et d'un programme opérationnel pour le Mas Dieu au titre du FNADT

- signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis Villaret